

Loi 1 – Le terrain de jeu- Le règlement actuel

SURFACE (SUBSTRAT)

Les matches peuvent être disputés sur des surfaces naturelles ou artificielles, conformément au règlement de la compétition en question.

Les terrains artificiels doivent être de couleur verte.

Lorsque des surfaces artificielles sont utilisées pour des matches de compétition entre équipes représentatives des associations affiliées à la FIFA ou pour des matches de compétitions internationales de clubs, les surfaces doivent satisfaire aux exigences du Concept qualité de la FIFA pour les surfaces Football Turf ou de l'International Artificial Turf Standard sauf en cas de dérogation exceptionnelle accordée par la FIFA.

MARQUAGE DU TERRAIN

Le terrain de jeu doit être rectangulaire et délimité par des lignes. Ces lignes font partie intégrante des surfaces qu'elles délimitent. Les deux lignes de démarcation les plus longues sont appelées lignes de touche. Les deux plus courtes sont nommées lignes de but. Le terrain de jeu est divisé en deux moitiés par la ligne médiane qui joint le milieu des lignes de touche. Le point central est marqué au milieu de la ligne médiane. Autour de ce point, est tracé un cercle de 9,15 m de rayon. Afin de matérialiser la distance à observer par l'adversaire lors de l'exécution d'un coup de pied de coin, il est possible de tracer une marque à 9,15 m de l'arc de cercle de coin, à l'extérieur du terrain de jeu, perpendiculairement à la ligne de but et à la ligne de touche.

DIMENSIONS

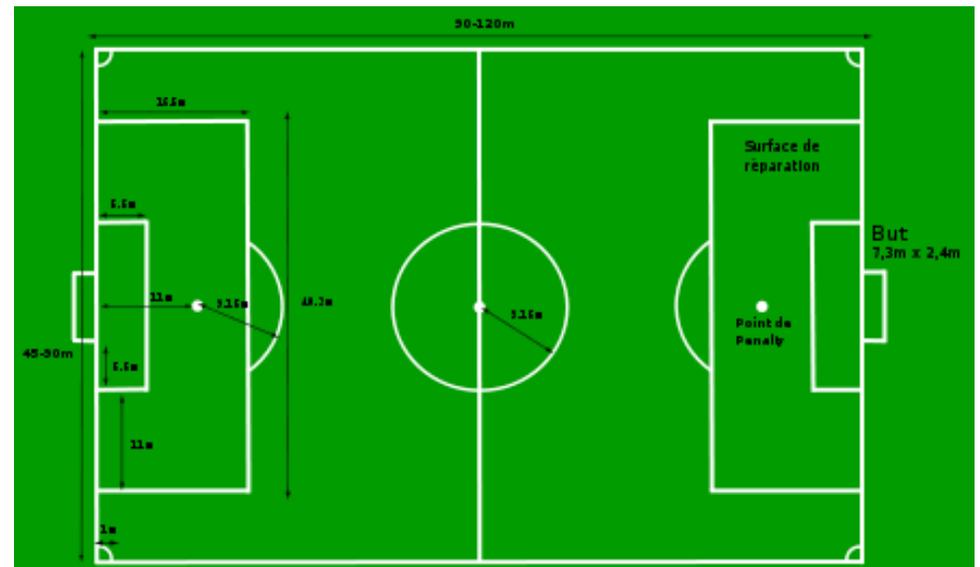
La longueur des lignes de touche doit être supérieure à la longueur des lignes de but.

Longueur (ligne de touche) : minimum 90 m, maximum 120 m. Largeur (ligne de but) : minimum 45 m, maximum 90 m.

Toutes les lignes doivent avoir la même largeur et ne pas dépasser 12 cm. Tous les matches de football professionnel de haut niveau et les matches internationaux et nationaux majeurs doivent être disputés sur un terrain de jeu de 105 m x 68 m (7 140 m²). Ces dimensions sont obligatoires pour la Coupe du Monde de la FIFA et les compétitions finales des compétitions des confédérations. Les autres types de matches peuvent être disputés sur un terrain de jeu de dimensions différentes conformément aux limites supérieures et inférieures stipulées dans les Lois du Jeu. Cependant, il est vivement recommandé d'équiper les stades neufs d'un terrain de jeu de 105 m x 68 m.

SURFACE DE BUT

Deux lignes sont tracées perpendiculairement à la ligne de but, à 5,5 m (6 yards) de l'intérieur de chaque poteau de but. Ces deux lignes avancent sur le terrain de jeu sur une distance de 5,5 m et sont réunies par une ligne tracée parallèlement à la ligne de but. L'espace délimité par ces lignes et la ligne de but est appelé surface de but.



SURFACE DE REPARATION

Deux lignes sont tracées perpendiculairement à la ligne de but, à 16,5 m de l'intérieur de chaque montant du but. Ces deux lignes avancent sur le terrain de jeu sur une distance de 16,5 m et sont réunies par une ligne tracée parallèlement à la ligne de but. L'espace délimité par ces lignes et la ligne de but est appelé surface de réparation. À l'intérieur de chaque surface de réparation est marqué le point de réparation (point de penalty), à 11 m du milieu de la ligne de but et à égale distance des montants de but. À l'extérieur de chaque surface de réparation est tracé un arc de cercle de 9,15 m de rayon ayant pour centre le point de réparation.

DRAPEAUX

À chaque coin du terrain, doit être planté un drapeau avec une hampe – non pointue – s'élevant au moins à 1,50 m du sol. Des drapeaux similaires peuvent également être plantés à chaque extrémité de la ligne médiane, à au moins 1 m de la ligne de touche, à l'extérieur du terrain de jeu.

ARC DE CERCLE DE COIN

Un quart de cercle d'1 m de rayon ayant pour centre la base du drapeau de coin est tracé à l'intérieur du terrain de jeu.

BUTS

ARTICLE DETAILLE : BUT

Les buts sont placés au centre de chaque ligne de but. Ils sont constitués de deux montants verticaux (poteaux) s'élevant à égale distance des drapeaux de coin et reliés en leur sommet par une barre transversale. Les poteaux et la barre transversale doivent être en bois, en métal ou dans une autre matière agréée. Ils peuvent être de forme carrée, rectangulaire, circulaire ou elliptique et ne doivent en aucun cas présenter un danger pour les joueurs. La distance séparant l'intérieur des deux poteaux est de 7,32 m et le bord inférieur de la barre transversale se situe à 2,44 m du sol. Les poteaux et la barre doivent avoir la même largeur et la même épaisseur, lesquelles ne doivent pas excéder 12 cm. La ligne de but doit en outre avoir la même largeur que les poteaux et la barre transversale. Des filets peuvent être attachés aux buts et au sol derrière le but à condition toutefois qu'ils soient convenablement soutenus afin de ne pas gêner le gardien de but. Les poteaux et la barre transversale doivent être de couleur blanche.